



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Prise en charge à 100% des deux premières échographies

Question écrite n° 1086

Texte de la question

M. Xavier Breton attire l'attention de Mme la ministre de la santé et de l'accès aux soins sur les conséquences de la baisse de la natalité en France. En octobre 2024, l'Insee a publié les chiffres mensuels de la natalité, pour les huit premiers mois de l'année. En cumul de janvier à août, le nombre de naissances a baissé de 3 % entre 2023 et 2024. Cet institut précise qu'en deux ans, entre 2022 et 2024, le nombre de naissances a baissé de 9,9 % sur cette même période. Cela touche toutes les régions. Si cette tendance se poursuit au cours des prochains mois, 2024 pourrait enregistrer le plus faible nombre de naissances depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pourtant, on se rend compte que le désir d'enfant reste fort dans le pays : le nombre moyen d'enfants souhaité est de 2,39. Il est indispensable que plusieurs mesures soient prises en faveur d'un « réarmement démographique ». L'une d'entre elles pourrait concerner le taux de remboursement des échographies. En effet, les deux premières échographies réalisées avant la fin du cinquième mois de grossesse ne sont prises en charge qu'à 70 %. Aussi, il lui demande s'il ne pourrait pas être prévu une prise en charge à 100 % des deux premières échographies pour venir en aide aux familles dans leur souhait de natalité.

Données clés

Auteur : [M. Xavier Breton](#)

Circonscription : Ain (1^{re} circonscription) - Droite Républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1086

Rubrique : Assurance maladie maternité

Ministère interrogé : Santé et accès aux soins

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 octobre 2024](#), page 5606